

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 197
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS



PROGRAMME 197
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Précisions sur le changement de responsable du programme

A partir du 1^{er} mars 2022 le programme 197 est porté par la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA).

L'objectif général poursuivi par le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'usager (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'Enim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la Mer, du Budget et de la Sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012.

En 2021, l'Enim a poursuivi la maîtrise de la qualité des prestations de services, et d'efficience de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2020. Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L.711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (Enim), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'Enim développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer. L'Enim est enfin en charge de la liquidation et du recouvrement des cotisations des marins et armateurs. Cette dernière activité a toutefois vocation à être transférée à l'ACOSS dans les prochaines années.

L'Enim a disposé en 2021, en tant qu'établissement public, d'une subvention de l'État versée via le programme 197 de 809 570 163 € en AE et en CP. Les dépenses de l'établissement sont constituées à plus de 97% de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La nature même de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépendant des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 1 € de pension

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement « global »

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins****INDICATEUR****1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	767	809	807	773	791	705

Commentaires techniquesSource des données : Enim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

INDICATEUR**1.2 – Dépenses de gestion pour 1 € de pension**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coûts de gestion (a)	M€	9,6	9,5	9,7	9,6	9,7	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1018,1	1006,4	1011	999,4	991	1025
Ratio (a/b)	c€	0,94	0,95	0,96	0,96	0,98	0,81

Commentaires techniquesSource des données : Enim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement.

INDICATEUR**1.3 – Taux de recouvrement « global »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Échéance : 3 mois	%	93	94	94	94	80	Non déterminé
Échéance : 1 an	%	99,1	97,5	99	99	99,24	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'Enim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année N est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Enim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, le coût unitaire constaté pour 2021 est supérieur à la prévision en raison d'un volume de pension effectivement concédé inférieur à la prévision (4 207 prévu au PAP 2021). A noter toutefois que cet indicateur repose sur un nombre de primo-liquidations et un effectif dédié à cette activité limités ;
- Pour l'indicateur 1.2, le montant des coûts de gestion 2021 est supérieur de 0,8% par rapport à la prévision. On observe parallèlement que les dépenses techniques sont inférieures de 2% par rapport aux prévisions. D'où un ratio légèrement supérieur à la prévision (0,98 contre 0,95 prévu) ;
- Pour l'indicateur 1.3, le taux de recouvrement s'élève à 99,24 % au 31 décembre 2021 contre 99,11 % au 31 décembre 2020. L'amélioration du taux est liée à la mise en place d'actions de ciblage des poursuites. Les créances faisant l'objet d'une procédure collective sont plus faibles qu'en 2020 (ouverture de procédures collectives pour un montant total de 230 004 € en 2021 contre 541 275 € en 2020).

Le taux de recouvrement à 3 mois n'est plus suivi. L'échéance à 1 mois fait en revanche l'objet d'un suivi : cet indicateur, qui concerne la France métropolitaine uniquement, permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales. Le taux de recouvrement atteint 80 %, en baisse notable par rapport à 2020. Cette baisse est liée au transfert du recouvrement des cotisations sociales à l'URSSAF au 01/01/2021, ce qui a entraîné l'émission de titres ENIM (T4 2020) et de titres URSSAF au 1^{er} trimestre 2021. Cette situation s'est traduite par une augmentation des demandes de délais de paiement.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021			
	Consommation 2021			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 173 849	799 375 098 799 396 314	809 570 163 809 570 163	809 570 163
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	799 375 098	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	809 570 163 (hors titre 2)		809 570 163	
Total des AE consommées	10 173 849	799 396 314	809 570 163	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021			
	Consommation 2021			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 173 849	799 375 098 799 396 314	809 570 163 809 570 163	809 570 163
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	799 375 098	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	809 570 163 (hors titre 2)		809 570 163	
Total des CP consommés	10 173 849	799 396 314	809 570 163	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020			
	Consommation 2020			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	10 195 065	812 994 873		823 189 938
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Total des AE consommées	10 195 065	812 994 873		823 189 938

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	812 994 873 812 994 873	823 189 938	823 189 938 823 189 938
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Total des CP consommés	10 195 065	812 994 873		823 189 938

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849
Titre 6 – Dépenses d'intervention	812 994 873	799 375 098	799 396 314	812 994 873	799 375 098	799 396 314
Transferts aux ménages	0	799 375 098	0	0	799 375 098	0
Transferts aux autres collectivités	812 994 873	0	799 396 314	812 994 873	0	799 396 314
Total hors FdC et AdP		809 570 163			809 570 163	
Total*	823 189 938	809 570 163	809 570 163	823 189 938	809 570 163	809 570 163

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163
Total des crédits prévus en LFI *	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Total des crédits consommés	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	809 591 379	809 591 379	0	809 591 379	809 591 379
Amendements	0	-21 216	-21 216	0	-21 216	-21 216
LFI	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163

Un amendement n°1251 est venu minorer de 21 216 € en AE et en CP les crédits du PLF afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du PLF pour 2021.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'a été réalisée en 2021.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pas de décret sur l'exercice budgétaire 2021 portant virement de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général. Le total de la réserve de précaution a été dégelé sur le programme 197, soit 32 145 304 € en AE et en CP

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	32 145 304	32 145 304	0	32 145 304	32 145 304
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	32 145 304	32 145 304	0	32 145 304	32 145 304

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 32 145 304€. Elle a entièrement été mobilisée à la fin de l'année pour permettre le paiement des pensions de retraite.

Dépenses pluriannuelles

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 809 570 163	CP ouverts en 2021 * (P1) 809 570 163
AE engagées en 2021 (E2) 809 570 163	CP consommés en 2021 (P2) 809 570 163
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 809 570 163
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 809 570 163	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -809 570 163
AE engagées en 2021 (E2) 809 570 163	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 809 570 163
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163

En tant que régime de retraite des marins, l'Enim sert des pensions de retraite après les avoir liquidées sur la base des durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer. Ces pensions sont liquidées et mises en paiement par le département des politiques sociales maritimes de retraite de l'Enim.

La subvention de l'Etat est destinée en totalité au financement du régime de retraite des marins, L'Enim bénéficie également de compensations et transferts, ainsi que de la prise en charge de cotisations par l'État et autres produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10% des recettes).

En 2021, les versements de l'Enim ont concerné 106 327 pensions de retraite (107 938 en 2020) et se sont élevés à 990,5 M€ (1 006,4 M€ en 2020). Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 809,6 M€ en recettes, soit 81,7% du coût des pensions versées. Les autres ressources de l'Enim ont été les cotisations et les compensations d'exonérations (135,3 M€, contre 131,6 M€ en 2020 – représentant moins de 13 % des recettes de la branche), la compensation généralisée vieillesse (79 M€) et les remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité (3,7 M€), ainsi que d'autres recettes plus limitées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 173 849
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 173 849
Titre 6 : Dépenses d'intervention	799 375 098	799 396 314	799 375 098	799 396 314
Transferts aux ménages	799 375 098		799 375 098	
Transferts aux autres collectivités		799 396 314		799 396 314
Total	809 570 163	809 570 163	809 570 163	809 570 163

• DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Enim a été en 2021 de 10,17 M€ (10,2 M€ en 2020), et n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse (11,3 M€). Cet écart est imputable, d'une part, au fonctionnement informatique dont certaines dépenses qui devaient

initialement être réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché et, d'autre part, à l'évolution de la clé de répartition des charges de gestion de l'établissement entre la branche vieillesse et la branche maladie. Les charges de personnel sont en revanche légèrement en diminution avec 18,6 M€ contre 18,9 M€ en 2020, conformément aux orientations de la COG (convention d'objectifs et de gestion).

Ainsi, la tendance des dépenses de gestion de l'Enim s'est poursuivie toute au long de la nouvelle COG 2016-2020, prolongée d'un an par avenant, qui prévoyait de réduire les dépenses de fonctionnement dès 2017 :

- la masse salariale des personnels pour la branche vieillesse a été de 6,8 M€ en 2021, elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (60 % du total) (1) ;
- les dépenses de logistique pour 1,2 M€ en légère baisse par rapport en 2020 (2) ;
- les dépenses informatiques se maintiennent à 1,6 M€,

Les dotations aux amortissements à 1,6 M€ sont supérieures de 15% à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des dotations aux provisions, cet effet étant accentué par l'évolution de la clé de répartition en défaveur de la branche « Vieillesse ».

(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50% pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.

(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.

• DEPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Enim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants-droit du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 25 838 actifs cotisants (1) (29 189 en 2020), et 106 327 pensions versées (2) (107 938 en 2020). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-7,2%) sur la période 2015-2021.

Pour 2021, le niveau moyen des pensions est de 11 464 € pour les pensions de droit direct et de 5 971 € pour les pensions de droit dérivé. Pour 2020, ce dernier se situait à 11 349 € pour les pensions de droit direct, et à 6 157 € pour les pensions de réversion.

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2021 à 799 M€ (contre 813 M€ en 2020), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 990,5 M€ en 2021 (1 006,4 M€ en 2020, 1 018 en 2019, 1 035,4 en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80,7% (80,8% en 2020, 80% en 2019, 79,6% en 2018, 78% en 2017, 77% en 2016).

En regard, comme en 2020, le résultat de la branche a été excédentaire de 25,4 M€ en 2021 (excédent de 12 M€ en 2020 et de 17,4 M€ en 2019, déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

(1) : effectif moyen mensuel basé sur les lignes de services d'octobre 2018 à septembre 2019. Le mode de recensement des actifs a pu être affiné, grâce au détail des lignes de service.

(2) : directes et réversions

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	823 189 938	823 189 938	809 591 379	809 591 379	809 570 163	809 570 163
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 173 849
Transferts	812 994 873	812 994 873	799 396 314	799 396 314	799 396 314	799 396 314
Total	823 189 938	823 189 938	809 591 379	809 591 379	809 570 163	809 570 163
Total des subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 173 849
Total des transferts	812 994 873	812 994 873	799 396 314	799 396 314	799 396 314	799 396 314

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0 0 0	288 293 278	2 0 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	288 293 278	2 0 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	293	278

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-1	-10

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

La loi de finances initiale pour 2021 prévoyait 293 ETPT sous plafond. Le plafond d'emploi a été respecté puisque l'exécution présente une consommation de 278 ETPT.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	36 021 223	42 000 000	33 849 000
Total	36 021 223	42 000 000	33 849 000

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENIM - Etablissement national des invalides de la marine

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le budget global de l'Enim, d'environ 1,57 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime que sur la branche vieillesse, pour une dépense de 809,6 M€, et représentent près de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (393,3 M€), des cotisations vieillesse (106,6 M€), de la compensation généralisée vieillesse (79 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Enim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 43 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Enim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2016-2020 (prolongée par avenant pour 2021) porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur. La nouvelle COG 2022-2026, signée par la ministre de la Mer en février 2022, prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la part de l'Enim.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	36 011	36 011	43 284	43 284	43 416	43 416
Transferts	36 011	36 011	43 284	43 284	43 416	43 416
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 190	823 190	809 591	809 591	809 570	809 570
Subventions pour charges de service public	10 195	10 195	10 195	10 195	10 174	10 174
Transferts	812 995	812 995	799 396	799 396	799 396	799 396
Total	859 201	859 201	852 875	852 875	852 986	852 986

Les transferts en provenance de l'État concernent :

- le programme 197 (régime spécial des marins) au titre des charges de pensions et de la subvention de charges de service public ;
- le programme 205 (sécurité et affaires maritimes), pour la compensation par l'État d'exonérations de cotisations sociales.

En 2021, le programme 197 a versé à l'Enim 799 396 314 € (contre 812 994 873 € en 2020) au titre des pensions, et 10 173 849 € (10 195 065 € en 2020) au titre de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Le programme 205 a compensé 43 415 791 € de contributions sociales patronales à l'Enim au titre de l'année 2021 et 36 010 703,77 € au titre de l'année 2020.

En outre, les programmes 103 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats d'apprentissage) et 138 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats outre-mer) compensent des absences de recettes pour l'Enim, mais ces transferts transitent désormais par l'ACOSS et il n'y a pas de lien financier direct entre l'État et l'Enim. En conséquence, dans le tableau de compte de résultat figurant ci-dessous, les transferts provenant des programmes de l'État 103 et 138 ne sont pas intégrés dans la section des subventions de l'État.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	19 300	18 112	Subventions de l'État	849 591	852 986
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>3 842</i>	<i>3 500</i>	– subventions pour charges de service public	<i>10 195</i>	<i>10 174</i>
			– crédits d'intervention(transfert)	<i>839 396</i>	<i>842 812</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 645	11 821	Fiscalité affectée	42 000	33 849
Intervention (le cas échéant)	1 536 420	1 488 976	Autres subventions	495 784	483 132
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	39 900	31 926	Revenus d'activité et autres produits	179 820	174 296
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>39 900</i>	<i>31 926</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>32 300</i>	<i>32 850</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 568 365	1 518 909	Total des produits	1 567 195	1 544 263
Résultat : bénéfice		25 354	Résultat : perte	1 170	
Total : équilibre du CR	1 568 365	1 544 263	Total : équilibre du CR	1 568 365	1 544 263

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 430	24 430
Investissements	4 045	2 310	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	5		Augmentation des dettes financières	5	
Total des emplois	4 050	2 310	Total des ressources	6 435	24 430
Augmentation du fonds de roulement	2 385	22 120	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat 2021 provisoire est en excédent, avec un bénéfice de 25,3 M€, porté par la branche vieillesse, ce qui représente 1,7 % du budget global de l'établissement y compris dépenses d'intervention.

Les dépenses d'intervention (pension et maladie) représentent 98 % du total des charges. Les subventions versées par l'État (programmes 197 et 205) représentent environ la moitié (55%) des produits. La subvention d'équilibre pour la branche maladie compense l'ensemble des charges constatées de la branche.

Les tableaux de compte de résultat et de financement abrégé incluent les charges et produits calculés, contrairement à la présentation des crédits par destination.

Ces charges et produits calculés pour l'Enim sont les suivants en 2021 :

- Charges calculées (32 M€) : correspondent essentiellement aux provisions sur les prestations (légalles et extra-légales), créances douteuses, contentieux, fraudes, et aux dotations aux amortissements.
- Produits calculés (32,9 M€) : reprises sur provisions de l'une ou l'autre branche.

A cela s'ajoute les produits liés aux indus et contentieux ainsi que les reprises de provision (produits calculés).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
81 480	96 600	187 220

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution de la trésorerie de l'Enim qui s'élève à 187,2 M€ au 31 décembre 2021.

Il y a par ailleurs une coquille concernant le niveau le niveau de trésorerie du compte financier 2020, qui ne s'élève pas à 81 480 000 €, mais à 98 496 903 €.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 300	19 300	18 112	18 112
Fonctionnement	8 493	8 845	7 456	7 476
Intervention	8 140	8 140	5 270	5 270
Investissement	4 045	4 045	3 111	2 310
Total des dépenses AE (A) CP (B)	39 978	40 330	33 949	33 168
dont contributions employeur au CAS pensions	3 842	3 842	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	35 205	33 545
Subvention pour charges de service public	10 195	10 173
Autres financements de l'État	2 908	2 757
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	22 033	19 610
Recettes propres	70	1 005
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	35 205	33 545
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	377
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 125	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Branche "maladie"	0	0	0	5 383	5 383	0	0	5 383	5 383
	0	0	0	3 194	3 194	0	0	3 194	3 194
Branche "vieillesse"	0	0	0	2 757	2 757	0	0	2 757	2 757
	0	0	0	2 076	2 076	0	0	2 076	2 076
Support "bâtiments - immobiliers"	0	1 141	1 141	0	0	370	370	1 511	1 511
	0	1 081	1 115	0	0	249	270	1 330	1 385
Support "frais généraux - logistique"	0	1 877	1 926	0	0	0	0	1 877	1 926
	0	1 375	1 420	0	0	0	0	1 375	1 420
Support "Informatique"	0	4 724	5 027	0	0	3 675	3 675	8 399	8 702
	0	4 278	4 208	0	0	2 862	2 040	7 140	6 248
Support Ressources humaines	19 300	751	751	0	0	0	0	20 051	20 051
	18 112	722	733	0	0	0	0	18 834	18 845
Total	19 300	8 493	8 845	8 140	8 140	4 045	4 045	39 978	40 330
	18 112	7 456	7 476	5 270	5 270	3 111	2 310	33 949	33 168

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 125	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 130	5
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	377
Abondement de la trésorerie fléchée	0	378
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	5 130	382

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	377
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	382
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 125	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 125	1
Total des financements	5 130	382

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'écart de variation de trésorerie entre le tableau retraçant l'évolution de trésorerie, et le tableau d'équilibre financier ci-dessus, correspond notamment au fait que le tableau d'autorisation budgétaire ne prend pas en compte la ressource versée pour compenser la branche maladie du régime de sécurité sociale des marins.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	290	293	281
– sous plafond	288	293	278
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'Enim s'élèvent à 278 ETPT sous plafond, contre 288 ETPT sous plafond au 31 décembre 2020. Cette sous-exécution de 15 ETPT sous plafond sur l'exercice 2021 correspond pour la majeure partie à des retards dans les recrutements des postes vacants. Ces derniers qui devaient se conclure en 2021, auront finalement lieu en 2022.